

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie

BTA

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
09453	01236	2010	

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE **Reçu le 10 SEP. 2010****PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
TÉMOIN****RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE**

N° pièce	N° feuillet
1	1/2

*Analyse et références*Objet **Signalement constatation de faits OVNI**

Références

Le lundi 23 août 2010 à 14 heures 55 minutes

Nous soussigné Gendarme

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

Le 23 août 2010 à 14 heures 55, nous entendons la personne dénommée ci-dessous

IDENTITÉ

Nom	Prénom			
Sexe	Situation de Famille	Date Naissance	Commune Naissance et Code Postal	Insee
M		26/02/1970		
Adresse			Validité état-civil	
Commune et Code postal	Insee	N° de Téléphone	Profession	Nationalité (si étranger)
			électricien automobile	

DÉCLARATION

----Je me présente au bureau de votre unité pour vous signaler des faits, dont j'ai été témoin, classés comme OVNI.-----

----Les faits ont eu lieu le 13 août 2010 aux environs de 20h00. Le soir même j'ai contacté vers 20h40 la gendarmerie pour prévenir des faits qui m'ont dit de me rapprocher vers l'hôtel de police. Quelques minutes avant j'avais contacté le SDIS pour savoir s'ils avaient constaté quelque chose dans le ciel mais la réponse a été négative. J'ai pris attache ensuite avec OVNI 66, par le numéro d'alerte qui se trouve sur internet. J'ai rencontré le lendemain un intervenant, Mr _____ dont il a fait un reportage sur le site internet de l'association. Je lui avais transmis la veille une synthèse de mes constatations. Puis par recherche personnelle, je suis allé sur le site GEIPAN où j'ai constaté que la gendarmerie pouvait établir un procès verbal directement de mes constatations.-----

----Je vais vous expliquer ce que j'ai vu. J'étais à mon domicile le soir des faits. Mon appartement est un studio situé au 5ème étage d'une résidence où j'ai une vue à 180° sur les pyrénées orientales. Je revenais de faire des courses et quand je suis rentré dans mon appartement la porte fenêtre de la pièce étant toujours ouverte j'ai jeté un coup d'oeil pour voir la vue et mon attention a été attirée par un nuage gigantesque en forme de cercle, au ¾ constitué, de plusieurs kilomètres de diamètre au dessus des Corbières dans la zone de la carrière de VINGRAU. Je suis rentré quelques minutes dans mon appartement. Puis je suis ressorti sur mon balcon pour constater l'évolution du nuage et là j'ai constaté la vision d'une patrouille, que j'ai pris à ce moment là pour des avions, en formation triangulaire au nombre de 8 à 10 perpendiculaire au sol avec deux avions plus bas comme en avant garde le tout volant au dessus du nuage à ce moment là quasiment en plein milieu. J'ai cru à des canadiens au départ lorsque j'ai commencé à distinguer la couleur rouge des objets volants en avant garde. Puis l'ensemble des objets a entamé la trajectoire Nord-Sud, direction les Corbières vers Cabestany/Latour Bas Elne, à une vitesse estimée de 300 ou 400 km/h. Je l'ai comparé en faite pour cela à la vitesse d'un avion de tourisme sachant que celui-ci me semble t'il vole à une vitesse de 300km/h. Toute la durée de mes constatations a duré environ 3mn. Cela était subjectif jusqu'à ce que Mr (_____ me confirme par les paramètres de mon appareil photo que ce déplacement a bien duré 3 minutes.-----

La personne entendueL'Officier de Police JudiciaireDESTINATAIRES

- [1] - M. le Procureur de la République
- [1] - M. le Préfet
- [1] - DCT/D4/GEIPAN à TOULOUSE
- [] -
- [1] - Archives : BTA

Date de clôture

Le 23/08/10
Signature(s)

Le

A/C

----Il y avait donc deux groupes. Un de deux objets sphériques rouges lumineux et magnétiques, à environ 1000m d'altitude, et un autre groupe plus haut en retrait à environ 5000 ou 10000m d'altitude composé de sphères blanches argentées d'un nombre de 8 à 10.-----

----A un moment donné les deux sphères rouges se sont regroupées en une seule. Pour cela la sphère la plus basse s'est rapprochée de celle du haut. Arrivée à proximité de cette sphère, celle du bas s'est déformée en forme d'ondulation, comme un drapeau au vent, et est venue faire corps avec celle du haut. A aucun moment elles ne se sont arrêtées d'avancer dans leur trajectoire initiale, y compris lorsqu'elles ont fusionné. Lors de cette fusion cela ressemblait à une sorte d'énergie de type plasma, une texture de plasma astronomique. Et au moment de la fusion elles ont légèrement vrillées sur elles mêmes avant de faire une fusion complète. Moi j'ai cru qu'elles allaient se percuter parce qu'on voyait qu'elles étaient condensées sur le centre de la sphère, d'un rouge vif, et d'un contour vaporeux lumineux. De temps en temps ce contour avec la boule condensée se déformait en forme ovale. Je pensais que l'intérieur de la sphère était légèrement solide de par son apparence c'est pour ça que j'ai eu peur qu'elle se percute et pas qu'elles fusionnent. Ensuite les deux sphères se sont séparées à nouveau avec le même procédé que lors du fusionnement à la seule différence que lorsqu'elles ont été séparées il y a eu une apparition de couleur jaune sous le premier tiers de chacune des deux sphères, à l'image des variations de couleur d'un céphalopode type bio-électrique.-----

----Les deux sphères ont poursuivi leur trajectoire toujours dans la même direction initiale. Ce qui m'a marqué c'est la sphère du bas après s'être fusionnée avec celle du haut s'est détachée d'elle en se plaçant au dessus, légèrement désaxée, à la même distance que lorsqu'elle était en position basse. C'était vraiment structuré. -----

----Je n'arrive pas à expliquer ce phénomène, tout en sachant que je n'ai perçu à aucun moment le moindre bruit venant de cette vision en déplacement. Je veux bien reconnaître qu'éventuellement il y a à proximité de chez moi la voie sur berge liant Perpignan à Canet et que j'aurai pu ne pas entendre à cause de cela un bruit venant des sphères mais il n'y avait pas, c'est certain, en tout cas de bruit ou de réacteurs ou d'hélices, etc. De plus le jour des faits il y avait une forte tramontane. Si je me souviens bien entre 70 ou 80km/h, et je pense que les objets volants n'auraient pas été aussi structuré dans leurs déplacements à cause du vent. Ca ne pouvait être ni un lâcher de ballon provenant de l'aéroport ni des ballons pressurisés, que l'on connaît de couleur rouge, car ils n'auraient pu avoir cette évolution si invariable sauf au moment du fusionnement. Ca n'a jamais changé d'altitude, ça n'a jamais accéléré ni décéléré, ça n'a jamais changé de distance entre les deux sphères hormis au moment de cette fusion. J'ai perdu de vue l'ensemble ensuite, soit le groupe bas, composé des deux sphères, et le groupe haut, plus haut en altitude composé d'une dizaine de sphères argentées, lorsqu'il a dépassé dans sa trajectoire mon bâtiment. Je suis descendu rapidement dans la cour de mon immeuble qui sort côté Sud et je n'ai plus rien vu. J'en ai fait part à un voisin qui était en bas mais il m'a dit qu'il n'avait rien vu. Il n'a pas tardé à me dire que lui aussi quelques jours auparavant il avait vu quelque chose dans le ciel avec des amis non identifié.-----

----Pendant toute l'évolution de ces objets dans le ciel, j'ai pris une douzaine de photos au moyen de mon appareil numérique de poche depuis mon balcon et à partir du moment de la constatation des objets au dessus du nuage qui m'avait attiré l'oeil. -----

----Je reconnais que vous récupérez la copie de ces photos afin de les joindre à votre procès verbal. De mon côté je les conserverai dans le cas où il y aurait besoin d'une consultation directe et en couleur.-----

----Je vais également faire un signalement en répondant au questionnaire d'observation au GEIPAN et leur transmettre ces photos également. -----

le 23 août 2010 à 15 heures 55, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

CLOTURE

Mr nous présente les photographies prises au jour des faits. Il s'avère que les photos ne sont pas exploitables sur support papier et ne permettent pas de voir ainsi les constatations de l'intéressé.

Nous clôturons en l'état la présente procédure que nous transmettons à Mr le Procureur de la République

Dont procès-verbal fait et clos

le 23 août 2010.

L'Officier de Police Judiciaire